



Interet remboursement anticipé suite decés du concubin

Par **SHOWGOUN**, le 19/12/2008 à 18:18

Bonjour,

Ma concubine est décédée en mars dernier et je viens de vendre notre maison.

Le prêt immobilier ayant une garantie hypothécaire, il se solde aujourd'hui suite à la vente.

La banque m'annonce environ 1100 euros pour remboursemen anticipé. Après négociation il semblerait qu'il accepterait de me faire une "ristourne d'environ 350 euros" soit 30 % correspondant à la part de la caisse régionale. Cependant, je ne suis pas satisfait car j'estime être dans un cas indépedant de ma volonté.

Ma décision de vendre étant motivé par le décès de ma concubine et également un éloignement important de mon lieu de travail.

Ai-je un recours ou un moyen de faire pression sur ma banque ?

Merci à ceux qui accepteront de me répondre.